



Fiche d'informations

Masques barrières de qualité

« Tous les masques ne protègent pas contre le coronavirus »

Abidjan, le 18 mai 2020

1. Qu'est-ce qu'un masque barrière ?

Les masques barrières sont des masques non sanitaires confectionnés dans le cadre de l'épidémie du Covid-19. Les industriels du textile ont aidé à développer des masques **qui, en complément des gestes barrières, offrent une protection adaptée pour certaines activités professionnelles, en dehors du domaine médical (sans pouvoir se substituer aux masques chirurgicaux et aux équipements de protection individuelle pour leurs usages habituels).**

Deux catégories ont ainsi été définies, avec des spécifications adaptées :

Catégorie 1 : Les masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public. Ces masques seront destinés à être proposés à des populations amenées à rencontrer un grand nombre de personnes lors de leurs activités (hôtesse, hôtes de caisses, agents des forces de l'ordre, ...).

Catégorie 2 : Les masques de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques. Ces masques sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes dans le cadre professionnel. Ce masque pourra être porté par l'ensemble des individus d'un sous-groupe (entreprise, service) lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent.

Les masques certifiés par CODINORM, pour l'instant, ne sont que des masques barrières de catégorie 2.

Masque barriere catégorie 2



2. Y a-t-il d'autres types de masques ?

Oui. Il y a 2 autres types de masques : les **masques de protection respiratoire (FFP)** et les **masques chirurgicaux**.

Masque respiratoire (FFP)



Masque chirurgical



3. Y-a-t-il une équivalence de protection entre les masques barrières et les masques FFP/masques chirurgicaux ?

Non, il s'agit de masques différents.

Un masque respiratoire (FFP) est un appareil de protection respiratoire (norme EN 149). Il est destiné à protéger celui qui le porte à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspension dans l'air, qui pourraient contenir des agents infectieux. Le port de ce type de masque est plus contraignant (inconfort thermique, résistance respiratoire) que celui d'un masque chirurgical.

Il existe trois catégories de masques FFP, selon leur efficacité (estimée en fonction de l'efficacité du filtre et de la fuite au visage).

Ainsi, on distingue :

- Les masques FFP1 filtrant au moins 80 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 22 %).
- Les masques FFP2 filtrant au moins 94 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 8 %).
- Les masques FFP3 filtrant au moins 99 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 2 %).

Un masque chirurgical est un dispositif médical (norme EN 14683). Il est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. En revanche, il ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air. On distingue trois types de masques :

- Type I : efficacité de filtration bactérienne > 95 %.
- Type II : efficacité de filtration bactérienne > 98 %.
- Type IIR : efficacité de filtration bactérienne > 98 % et résistant aux éclaboussures.

Les masques barrières n'ont pas les performances des FFP2. Les entreprises devront évaluer au cas par cas si ces masques barrières sont adaptés aux risques encourus sur chaque type de poste de travail. Les personnes doivent ajuster ces masques au-dessus du nez et sous le menton et respecter les mêmes mesures d'hygiène que pour les autres masques.

4. Qui est concerné par le port de « masque barrière » ?

Le masque barrière est un masque en tissu destiné au public et notamment à toute personne saine ou asymptomatique. L'usage d'un masque barrière n'exonère aucunement l'utilisateur de l'application systématique des gestes barrières, qui sont essentiels, ainsi que des règles de distanciation sociale visant à lutter contre les infections virales. **Ce dispositif n'est pas destiné à être utilisé par les personnels soignants au contact des patients. Par contre, les masques filtrants de type FFP2 et les masques à usage médical (ou chirurgicaux) ont vocation à être utilisés et réservés au personnel de santé.**

5. Tout le monde peut-il mettre sur le marché des masques ?

Non. Dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19, **le Gouvernement a adopté le Décret N°2020-389 du 15 avril 2020 rendant d'application obligatoire les normes relatives aux gels hydro-alcooliques, aux gants et aux masques barrières non sanitaires.**

Au sens de ce décret, **la mise en marché des produits susvisés, est conditionnée par la détention d'un certificat de conformité délivré par CODINORM**, structure de gestion de la certification des produits en Côte d'Ivoire.

Ainsi, toute distribution de masques barrières et gels mains n'ayant pas fait l'objet de certification par CODINORM, constitue une infraction aux dispositions réglementaires en vigueur.

En conséquence, je vous invite à bien vouloir exiger de tous vos fournisseurs de masques barrières et de gels mains, un certificat de conformité délivré par CODINORM lors de vos opérations de contrôle-réception. A toutes fins utiles, l'authenticité de ce certificat peut être vérifiée auprès des services de CODINORM (www.codinorm.ci).

6. Comment savoir qu'un masque est de qualité ?

Un masque barrière est de qualité s'il a été certifié par CODINORM. Ces masques portent le logo NI (voir ci-contre).

Les caractéristiques des masques barrières certifiées par CODINORM prennent en compte plusieurs paramètres exigés par la norme dont :

- Résistance respiratoire = perméabilité à l'air / (catégorie 2; supérieur à 96)
- Essais d'exposition aux particules = filtration (catégorie 2; entre 70 et 90%)

7. Les pagnes peuvent-ils servir à fabriquer des masques ?

Utilisés individuellement, les pagnes de par leur caractérisation filaire, ne peuvent servir à fabriquer des masques barrières. Cependant, ils peuvent être composés avec d'autres étoffes. Le tout doit pouvoir répondre aux exigences de la norme ivoirienne (respirabilité, pénétration, etc.).



